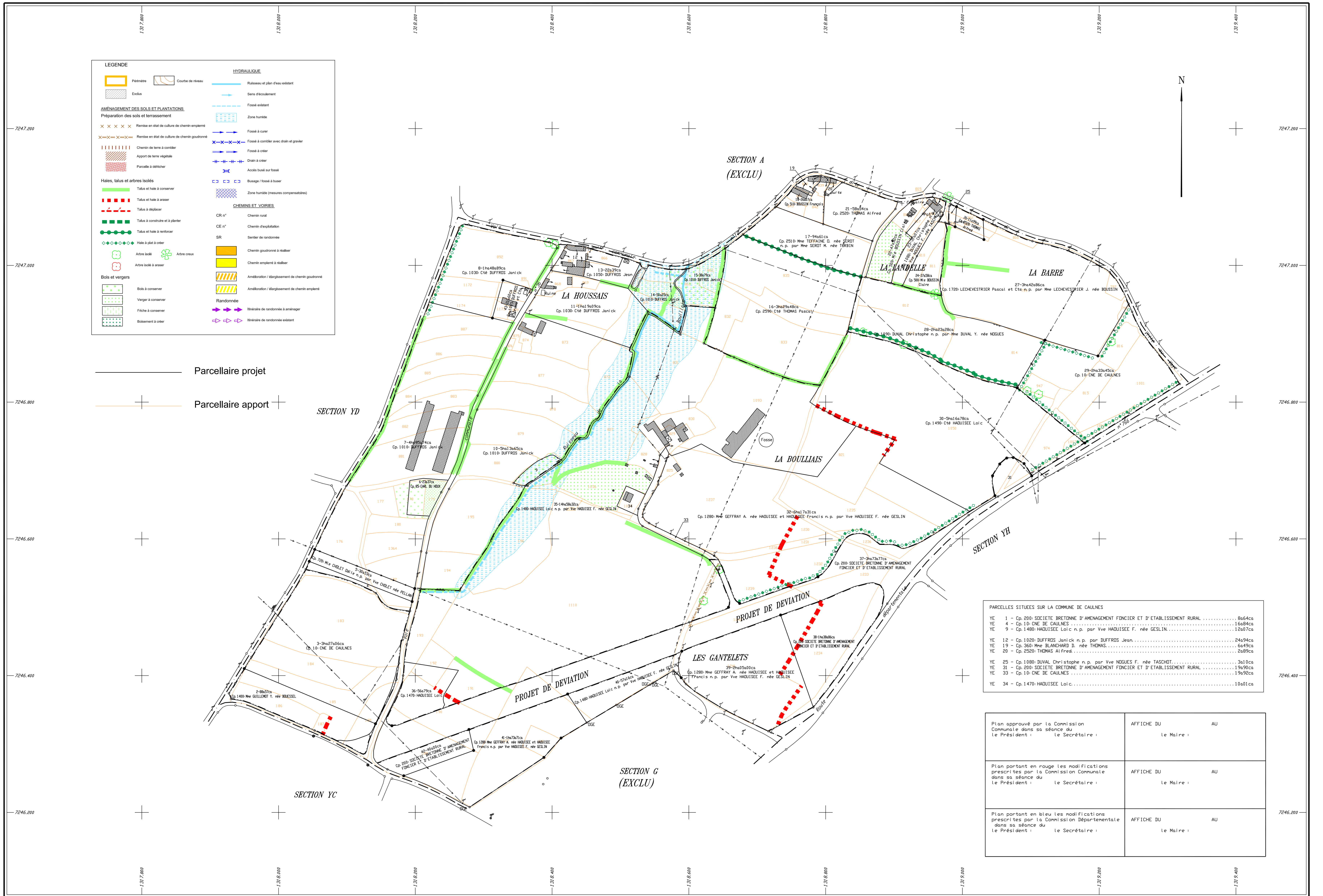


# CAULNES (Côtes-d'Armor)



**LEGENDE**

**HYDRAULIQUE**

- Réseaux et plan d'eau existant
- Sens d'écoulement
- Fossé existant
- Fossé à curer
- Fossé à combler avec drain et gravier
- Fossé à combler
- Drain à créer
- Accès basé sur fossé
- Buisage / fossé à buser
- Zone humide (mesures compensatoires)

**AMENAGEMENT DES SOLS ET PLANTATIONS**

Préparation des sols et terrassement

- Remise en état de culture de chemin empierré
- Remise en état de culture de chemin goudronné
- Chemin de terre à combler
- Apport de terre végétale
- Parcelle à défricher

**Haies, talus et arbres isolés**

- Talus et haie à conserver
- Talus et haie à tracer
- Talus à déplacer
- Talus à construire et à planter
- Talus et haie à renforcer
- Haie à planter à créer
- Arbre isolé
- Arbre isolé à ancrer

**Bois et vergers**

- Bois à conserver
- Vergers à conserver
- Futaille à conserver
- Boisement à créer

**CHEMINS ET VOIRIES**

- CR n°
- CE n°
- SR
- Chemin goudronné à réaliser
- Chemin empierré à réaliser
- Amélioration / élargissement de chemin goudronné
- Amélioration / élargissement de chemin empierré
- Randonnée
- Itinéraire de randonnée à aménager
- Itinéraire de randonnée existant

— Parcenaire projet  
— Parcenaire apport

PARCELLES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE CAULNES

YE 1 - Cp. 200- SOCIÉTÉ BRETONNE D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL	8644ca
YE 4 - Cp. 10- CNE DE CAULNES	16894ca
YE 9 - Cp. 1480- HADJISSE Loïc n.p. par Vve HADJISSE F. née GESLIN	12607ca
YE 12 - Cp. 1020- DUFFROS Janick n.p. par DUFFROS Jean	24694ca
YE 19 - Cp. 360- Mme BLANCHARD D. née THOMAS	649ca
YE 20 - Cp. 2520- THOMAS Al Fred	2689ca
YE 25 - Cp. 1080- DUVAL Christophe n.p. par Vve NIGUES F. née TASCHOT	3610ca
YE 31 - Cp. 200- SOCIÉTÉ BRETONNE D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL	19690ca
YE 33 - Cp. 10- CNE DE CAULNES	19692ca
YE 34 - Cp. 1470- HADJISSE Loïc	10601ca

Plan approuvé par la Commission Communale dans sa séance du	AFFICHÉ DU	AU
Le Président :                      Le Secrétaire :	Le Maire :	
Plan portant en rouge les modifications prescrites par la Commission Communale dans sa séance du	AFFICHÉ DU	AU
Le Président :                      Le Secrétaire :	Le Maire :	
Plan portant en bleu les modifications prescrites par la Commission Départementale dans sa séance du	AFFICHÉ DU	AU
Le Président :                      Le Secrétaire :	Le Maire :	